



AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par le greffier adjoint de la Ville, que le règlement numéro 844-19 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de soixante-six-mille dollars (66 000 \$) par un emprunt pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 698-07, 700-08, 703-08, 710-08, 718-09, 736-11, 743-12, 749-12, 754-13, 769-13, 773-14 et 774-14 de la municipalité de Sainte-Catherine a été adopté comme suit :

.- Avis de motion:	12 mars 2019
.- Dépôt du projet de règlement :	12 mars 2019
.- Adoption:	9 avril 2019
.- Approbation du Ministère des Affaires municipales et Habitation:	3 juin 2019
.- Entrée en vigueur:	4 juin 2019

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 4 juin 2019

(Signé) Pascalie Tanguay

Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière